

Délais trop long dans un garage

Par **SpookShow**, le 15/05/2007 à 19:25

Hello les juristes!

J'ai un petit problème:

Un ami a envoyé sa moto à réparer dans un garage, elle devait être prête il y a une semaine mais elle ne l'est tjrs pas, le mécano n'aurait même pas commencé à bosser dessus!

Mon ami en a absolument besoin pour aller au boulot, là il est obligé d'emprunter la voiture de son père.

Pour être plus précis, c'est le moteur de la moto qui a... explosé va-t-on dire et le seul moyen pour le réparer était de trouver un autre moteur. Mon ami en a donc acheté un dans une casse. La casse garantissait le moteur pendant un moi, le problème c'est que le moteur a été livré à mon ami depuis 2 semaines et qu'il n'est toujours pas monté... le moteur ne sera donc plus sous garanti sous peu et s'il casse mon ami aura du mal à se retourner contre la casse, à 1500€ le moteur ça commence à faire de l'argent.

Il y a donc 2 problèmes:

- comment forcer le garagiste à exécuter ses obligations contractuelles?
- Qu'en est-il de la garantie concernant le moteur? Le garagiste est censé garantir la main d'oeuvre et les pièces mais la pièce en question ne vient pas de chez lui?

Je suis désolé de poser les questions de manière aussi abrupte mais je travail en ce moment et je n'ai que très peu accès au net...

Je vais faire des recherches si j'ai le temps et je donnerai les résultats de mes recherches ici!

Merci d'avance pour ceux qui m'aideront!

Par **Camille**, le 16/05/2007 à 17:11

Bonjour,

Ma réponse ne va peut-être pas vous arranger.

Forcer le garagiste, c'est toujours possible, mais la procédure n'est pas instantanée, d'autant que je suppose qu'il n'y a rien d'écrit, pas de devis précis, pas de date promise, etc...

Question garantie pour le casseur, ce n'est pas son problème si le garagiste ne fait pas ce qu'il a promis.

Si le garagiste fait ce qu'il a promis et que le moteur ne marche pas, ce n'est pas son problème non plus. une chose est certaine, il ne prendra pas le moteur sous garantie, sous prétexte que c'est lui qui l'a monté.

D'où litige en vue, s'il est impossible de définir d'où vient le non fonctionnement, du moteur lui-

même ou de son montage...

Donc, dans un premier le temps, à part ""assiéger" le patron pourqu'il mette son mécano sur le sujet, je ne vois pas trop...